



COMMUNE DE MEIX-DEVANT-VIRTON

Rue de Gérrouville, 5

6769 MEIX-DEVANT-VIRTON

Arrêté de police

N°79-2026.

Le Bourgmestre,

Considérant,

- Que la Société Infrabel, cellule bleue, Région 10 Arlon-Jemelle responsable, sollicite l'occupation du domaine public à 6769 Meix-devant-Virton au PN25-Rue de Fenderie pour effectuer des travaux d'entretien au passage à niveau le 22 octobre 2026 de 07h à 18h00 ;
- Que la société SIGNAROUTE rue de l'Avenir 15 à 5300 Andenne, mandatée par la Société Infrabel, sollicite l'autorisation de pose de signalisation ;
- Qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers de la voie publique, des participants et de la circulation routière en général ;

Vu la loi relative à la Police de la Circulation routière du 16 mars 1968;

Vu l'arrêté Royal du 01 décembre 1975 portant règlement sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

Vu l'A.G.W du 16 Décembre 2020 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique et l'A.G.W du 06 Juin 2024 le modifiant;

Vu la nouvelle loi communale dans son article 133 al. 2 et 135 § 2 fixant les mesures de sécurité, tranquillité et salubrité publiques :

ARRETE QUE :

A partir du 22 octobre 2026 de 07h00 à 18h00 - Travaux par la Société Infrabel.

Article 1 : La circulation des véhicules sera interdite à tous conducteurs à Meix-devant-Virton au passage à niveau n°25 à la rue Fenderie à Houdrigny.

Article 2. Une déviation sera mise en place conformément au plan joint à la demande et annexé à la présente. Le plan de circulation/déviation établi par la société Signaroute dans le cadre de ces travaux est approuvé par M. Sylvain Albert, Inspecteur principal de la Zone de police de Gaume ainsi que le SPW mobilité infrastructures Mr Ska Sébastien.

L'itinéraire de déviation mis en place :

- Déviation pour véhicules > 3,5 T : via Bellefontaine → Virton par les routes N891, N895, N879, N87, N88
- Déviation pour véhicules > 3,5 T : via Virton → Bellefontaine par les routes N88, N87, N879, N895, N891

Article 4. A partir du 22 octobre 2026 la société Signaroute, à l'autorisation de placer, entretenir et enlever en fin de chantier la signalisation prévue par l'AGW du 16 décembre 2020 conformément aux instructions de Règlement de la circulation routière;

Responsable de signalisation Signaroute : M. Daniel Demortier 0470/71.26.56 et 081/510.680

Responsable Infrabel : Adrien Girard 0499/65.78.69

Article 5 : Le texte du présent arrêté de police pourra être consulté par le public aux valves du secrétariat communal. Il sera également apposé sur la signalisation mise en place.

Article 6 : Un recours contre la décision du présent arrêté peut-être introduit devant le Conseil d'Etat dans les 60 jours à partir de la notification du présent document.

Des expéditions de la présente sont adressées à :

- Zone de Police de Gaume à Virton - ZP.Gaume.Virton@police.belgium.eu et sylvain.albert@police.belgium.eu
- Infrabel : Adrien Girard - adrien.girard@infrabel.be
- La société Signaroute - M. Daniel Demortier daniel.demortier@signaroute.be
- Service travaux de Meix-dt-Virton - mathieu.escarmelle@meix-devant-virton.be et travaux@meix-devant-virton.be
- Zone de secours - arretespolice@zslux.be
- Déviation TEC - nl.deviationlux@letec.be
- Poste de garde de Tintigny – jean-michel.j@pmgld.org
- SPW – mobilité infrastructures - sebastien.ska@spw.wallonie.be

- Pour information - site internet et facebook de Meix-devant-Virton : karl.goffinet@meix-devant-virton.be
- Le bourgmestre, Pascal Francois : pascal.francois@meix-devant-virton.be
- Commune de Florenville - travaux@florenville.be
- Commune de Tintigny - florence.rion@tintigny.be
- Commune de Rouvroy - maxime.dehaut@rouvroy.be
- Commune de Virton - travaux@virton.be



Meix-dt-Virton, le 15 octobre 2026.
Le Bourgmestre,


P. FRANCOIS.